



**NATHALIE DUBOIS,**  
Echevine de l'Instruction publique et de la petite Enfance.

De nombreux projets pour  
l'Enseignement communal  
ansois... p 10-11

# A VENDRE

## BÂTIMENT POUR TRANSFORMATION ET TERRAIN À CONSTRUIRE

### Description :

La Commune d'Ans vend, pour transformation et construction, l'ensemble immobilier composé d'une maison et d'un terrain à construire situé rue de l'Yser 263/2 et composant partiellement les parcelles cadastrales Ans, 2<sup>e</sup> division, B 39 D 7 et B 39 E 7. Les parties à vendre sont les lots 1 (302 m<sup>2</sup>), 2 (284 m<sup>2</sup>) et 4 (14 m<sup>2</sup>) du plan ci-dessous.

### Possibilités urbanistiques :

Le projet doit s'intégrer au cadre voisin. Sans préjudice du respect des procédures d'obtention des permis ad hoc, la construction (obligatoire) devra répondre aux critères suivants :

- Un immeuble mitoyen d'une volumétrie respectant le gabarit environnant
- Unités acceptées : logements et commerces et/ou bureaux au rez-de-chaussée
- 1,5 emplacements de stationnement par unité de logement
- Obligation de construction sur le terrain situé à côté et derrière la maison pour fermeture de la dent creuse située entre la maison sise rue de l'Yser 263/2 et la maison sise rue des Ponts 6

### Conditions de la vente

Obligation de construction sur le terrain situé à côté et derrière la maison pour fermeture de la dent creuse située entre la maison sise rue de l'Yser 263/2 et la maison sise

rue des Ponts 6 dans le respect des possibilités urbanistiques.

Le bien reste la propriété de la Commune jusqu'au complet paiement du prix. Passation des actes dans les 4 mois de l'acceptation de l'offre.

Les frais de déplacement des éventuels impétrants qui seraient situés dans la partie vendue (selon les recherches opérées par la Commune et son géomètre, aucun réseau d'impétrant ne serait présent sur les espaces vendus) sont à charge de l'acquéreur.

### Informations relatives à l'offre

Tout candidat acquéreur doit remettre une offre écrite et dûment signée dans une enveloppe fermée portant l'indication « Offre Yser 263 », adressée à Commune d'Ans, Cabinet du Bourgmestre - Esplanade de l'Hôtel Communal 1 - 4430 ANS.

Chaque offre devra contenir les éléments suivants :

- Un prix pour l'acquisition des biens
- Un planning estimé de réalisation d'un projet sur le site (passage des actes dans les X semaines/mois de l'acceptation de l'offre, dépôt d'une demande de permis d'urbanisme

dans les X semaines/mois après passation des actes, réalisation des travaux dans les X semaines/mois après délivrance du permis d'urbanisme).

- Une copie recto-verso de la carte d'identité de toutes les personnes qui signent l'offre et, pour les personnes morales, les documents nécessaires pour attester des pouvoirs d'engagement de la personne morale par les signataires de l'offre.

**DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : jeudi 22 octobre 2020 à 11 HEURES.**

### Informations relatives à la sélection de la meilleure offre.

La Commune comparera les offres en tenant compte du planning estimé de réalisation d'un projet sur le site et du prix proposé pour l'acquisition du terrain tout en se réservant le droit de ne pas accepter d'offre et de mettre fin à la procédure de vente.

### Renseignements - visites :

Site Internet : [www.ans.eu/projets/vente-de-biens-immobiliers](http://www.ans.eu/projets/vente-de-biens-immobiliers)  
Questions d'urbanisme : service de l'urbanisme, sur rendez-vous.

Contact, de préférence par email : [michel.warin@ans-commune.be](mailto:michel.warin@ans-commune.be)  
Téléphone : 04 247 72 21

### Plans et photos

La partie à vendre est constituée des lots 1 (jaune), 2 (vert) et 4 (prune) du plan ci-contre. Vue avec limites approximatives. Vues indicatives





# Sommaire :

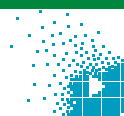
A vendre.....	p 2
Sommaire.....	p 3
Nuisances sonores.....	p 4
RaVel et trottoirs, des règles à respecter.....	p 5
Certaines races de chiens à nouveau autorisées.....	p 6
Ils se sont dit oui.....	p 7
Conteneurs à puce, calendrier des séances d'information.....	p 8
Commande groupée de Mazout.....	p 9
De nombreux projets pour les écoles ansoises.....	p 10-11
Les 1000 km du fair-play.....	p 12
Le Locaprêt.....	p 13
Le week-end du client les 3-4 octobre.....	p 14
Solidarité et proximité.....	p 15
Agenda.....	p 16-17
Devoir de mémoire.....	p 18
Gestes barrière.....	p 19
La mort, parlons-en tant qu'il fait beau.....	p 20

## La commune d'Ans au service de ses citoyens

Une remarque, une question, une demande que vous souhaitez voir traitée par votre Administration communale. Le numéro vert **0800 43 000** répond à vos attentes quels que soient vos questions ou les services concernés.

Ce numéro vert, entièrement **gratuit** est accessible du **lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h, vendredi de 9 h à 12 h (hors jours de fermeture de l'Administration communale).**

Une adresse de courrier électronique [ans-nouveau@ans-commune.be](mailto:ans-nouveau@ans-commune.be) est également à votre disposition.





## Grégory Philippin,

Bourgmestre

### Nuisances sonores : La commune d'Ans veille à la qualité de vie de ses citoyens.

*Ce 31 août, le Collège a adressé une lettre à la Sowaer ainsi qu'au Gouvernement wallon témoignant de son inquiétude par rapport à l'augmentation croissante des nuisances sonores générées par l'aéroport.*

C'est d'ailleurs déjà dans ce contexte, que la commune avait organisé le 30 janvier dernier, une réunion citoyenne.

En pratique, depuis quelques années, ces nuisances sonores ont visiblement tendance à augmenter pour le plus grand désarroi des habitants.

Initialement, les plaintes provenaient en majeure partie de personnes habitant dans la zone concernée par les vols inversés.

Compte tenu du fait que ces vols ont quasiment triplé ou même quadruplé suite au changement climatique et de son impact sur les vents vers Ans, il est logique que ces nuisances sonores aient des répercussions évidentes sur le confort et le bien-être de la population ansoise. Si on ajoute à cela l'utilisation croissante des avions gros porteurs dont les conditions d'exploitation sont vecteur de plus de bruit, l'augmentation des nuisances ne fait pas de doute.

Il semble se confirmer, que les zones d'exposition aux nuisances sonores

reprises dans le plan d'exposition au bruit tel qu'actualisé soient désormais trop restreintes et ne correspondent plus à la réalité du terrain.

Le Collège communal regrette que ce constat ne puisse être avalisé faute de plan d'exposition au bruit réactualisé.

D'autre part, il semble que l'avis de la Sowaer permettant au gouvernement wallon d'analyser ledit plan et de décider

le cas échéant qu'il y a lieu d'élargir les zones des Plans d'exposition au bruit des aéroports wallons, telles qu'arrêtées en date du 27 mai 2004 n'ai pas encore été rendu.

Dans ce contexte, la commune d'Ans reste et restera particulièrement attentive à l'évolution de la situation afin de garantir à sa population un confort et des conditions de vie dignes de ce nom.

Historique des vols inversés depuis 2004



**Grégory Philippin**, Bourgmestre en charge de la Coordination générale, de la Police, de la Mobilité, de l'Aménagement du Territoire, des Grands projets et du Bien-être animal.

Contact : 04 247 72 23 (Secrétariat) - Courriel : gregory.philippin@ans-commune.be - Permanences : le mardi sur rendez-vous.



# Le RaVel, un espace partagé qui implique des règles de base...

## Les trottoirs aussi...

*Au cours de ces derniers mois, suite à l'épidémie de Covid 19 et de conditions climatiques particulièrement agréables, bon nombre de personnes ont utilisé les chemins du RaVel pour faire des balades en famille, promener leur animal de compagnie, faire du sport, du vélo, de la trottinette et la liste est loin d'être exhaustive.*



En pratique, le Ravel est un fantastique endroit où toutes les générations peuvent se croiser et partager un moment convivial.

Mais se croiser ainsi sur une mince bande de béton implique un respect mutuel des usagers. Certains ont parfois le sentiment d'être seuls au monde ce qui implique des tensions entre les personnes fréquentant le RaVel.

Il est impossible de citer tout ce qui est possible de faire ou de ne pas faire sur un RaVel, car très souvent il s'agit de bon sens.



### Rappel des règles de base

- Les chiens doivent impérativement être tenus en laisse courte.
- Respect de l'environnement, ramassage des déjections canines par le propriétaire de l'animal.
- Interdiction d'abandonner des déchets.
- Interdiction de véhicule à moteur thermique.
- Limitation de la vitesse à 30 km (y compris pour les vélos, trottinettes électriques et autres engins dérivés).



## En ce qui concerne les trottoirs, le respect et le partage sont aussi de mise ...

Pour rappel en la matière, les utilisateurs d'engins de déplacement qui n'excèdent pas l'allure du pas sont considérés comme des piétons et peuvent par conséquent rouler sur les trottoirs tout en respectant les autres usagers.

Si leur vitesse dépasse celle du pas, les utilisateurs des engins de déplacement sont considérés comme des cyclistes et ne peuvent par conséquent rouler sur les trottoirs.



*Protégez-vous, protégez-nous...*





## Grégory Philippin, *Bourgmestre*

# Certaines races de chiens (dits dangereux) à nouveau autorisées à An, mais sous conditions...

### Ces races de chiens étaient les suivantes :

- | Le Pit Bull Terrier
- | l'Américain Staffordshire Terrier
- | l'English Terrier (Staffordshire Terrier)
- | le Fila Brasileiro (Mâtin Brésilien)
- | le Tosa Inu
- | l'Akita Inu
- | le Dogo Argentin (Dogue d'Argentine)
- | le Bull Terrier
- | le Mastiff (toutes origines)
- | le Ridgeback Rhodésien
- | le Dogue de Bordeaux
- | le Bang Dog
- | le Rottweiler
- | ainsi que tout chien issu du croisement de ces races ou d'une de ces races.

En pratique explique le Bourgmestre, le règlement de 2013 était très difficile à faire appliquer car si les Ansois connaissaient le règlement, les nouveaux arrivants n'étaient pas forcément au courant de cette législation car leur commune d'origine autorisait ce type de chiens.

C'est la raison pour laquelle une nouveau règlement a été voté ce 2 septembre au Conseil communal.

Les 13 races évoquées ci-dessus seront à nouveau autorisées mais les chiens ainsi que leurs propriétaires devront obtenir une attestation auprès d'un vétérinaire comportementaliste.

Cet test a pour objectif souligne Grégory Philippin d'évaluer la dangerosité ou la non-dangerosité du chien et de voir comment il se comporte avec les humains et ses congénères.

Un certificat sera alors délivré au propriétaire si le test est concluant. En cas d'une mauvaise appréciation, la commune pourra faire saisir l'animal ou demander aux propriétaires de participer à des séances de sociabilisation.

Il faut préciser qu'en 7 ans, la commune a seulement fait saisir deux chiens « dits dangereux » et dans les deux cas,

les propriétaires étaient les responsables de la situation et non les chiens...

En pratique dans le cas présent, même si le règlement a été assoupli, une demande doit être introduite auprès du cabinet du Bourgmestre afin d'obtenir l'autorisation de détention d'un chien « potentiellement dangereux ».

Les propriétaires de ce type de chien sont invités à renvoyer le formulaire disponible sur internet, à la page [http://www.ans-commune.be/ma\\_commune/demarches-administratives/formulaires-divers/](http://www.ans-commune.be/ma_commune/demarches-administratives/formulaires-divers/)

A cette demande doivent être annexés :

- | Une copie recto-verso de votre carte d'identité.
- | Une attestation d'un vétérinaire ayant suivi une formation en évaluation de la dangerosité des chiens établissant que le chien ne présente pas de danger. Cette attestation est valable deux années à compter de sa date de réalisation et devra donc être renouvelée tous les 2 ans.
- | La preuve d'une police d'assurance couvrant votre responsabilité civile en cas d'accident (souvent l'assurance responsabilité familiale).

Pour tous renseignements : 04 247 72 23.



Un Akita Inu

**Grégory Philippin**, Bourgmestre en charge de la Coordination générale, de la Police, de la Mobilité, de l'Aménagement du Territoire, des Grands projets et du Bien-être animal.

Contact : 04 247 72 23 (Secrétariat) - Courriel : gregory.philippin@ans-commune.be - Permanences : le mardi sur rendez-vous.



*Protégez-vous, protégez-nous...*

# « Ils se sont dit oui »



Le 1 août 2020  
**Les époux SCIUTO-SEVERIN**



Le 22 août 2020  
**Les époux BOVY-LAPAGNE**



Le 22 août 2020  
**Les époux DUMOULIN-BOURDOUX**



Le 5 septembre 2020  
**Les époux LABARBE-MARECHAL**

*Protégez-vous, protégez-nous...*





## Walther Herben,

*Premier Echevin en charge du Budget, des Finances, du Développement durable et de la gestion territoriale (Travaux, Patrimoine, Environnement, Energie et Agents constatateurs)*

## Conteneurs à puce à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021

### Planning des séances d'information

DATE	HEURE	LIEU
05 octobre 2020	19 h 00	Centre culturel – Place des Anciens Combattants, 1 à 4432 ALLEUR
19 octobre 2020	19 h 00	Salle des Tilleuls – Rue de Jemeppe, 40 à 4431 LONCIN
20 octobre 2020	19 h 00	Salle Simenon (Ecole F. Meukens) – Place Nicolai, 2 à 4430 ANS
27 octobre 2020	19 h 00	Centre culturel – Place des Anciens Combattants, 1 à 4432 ALLEUR
09 novembre 2020	19 h 00	Salle des Tilleuls – Rue de Jemeppe, 40 à 4431 LONCIN
10 novembre 2020	19 h 00	Salle Simenon (Ecole F. Meukens) – Place Nicolai, 2 à 4430 ANS
16 novembre 2020	19 h 00	Salle Henriette Brenu – Rue Gilles Magnée, 123 à 4430 ANS
17 novembre 2020	19 h 00	Salle Henriette Brenu – Rue Gilles Magnée, 123 à 4430 ANS
23 novembre 2020	19 h 00	Salle Anax – Rue de l'Etang, 5 à 4432 XHENDREMAEL
24 novembre 2020	19 h 00	Salle Anax – Rue de l'Etang, 5 à 4432 XHENDREMAEL

Ces réunions vous sont toutes accessibles en fonction de vos disponibilités, et ce quel que soit le quartier où vous résidez.

**ATTENTION :** Si les décisions du prochain Conseil National de Sécurité devaient perturber l'organisation de ces séances ou en restreindre la participation, nous ne manquerions pas de vous en informer par toutes les voies possibles (site Internet communal, réseaux sociaux, toutes-boîtes, presse, ...).

Pour rappel, deux séances spécialement destinées aux personnes âgées de plus de 65 ans ont eu ou auront également lieu les mardi 29 septembre et jeudi 1<sup>er</sup> octobre, à 14 h, en la salle « Henriette Brenu ».

## Mes brèves...

### Nouvelles bulles à verre enterrées

6 nouvelles bulles à verre enterrées à Ans : 2 place de la Libération et 4 à la Cité Lonay. Plus pratiques et plus esthétiques, elles devraient contribuer au respect des sites concernés. À défaut, les caméras sont prêtes... Rien ne justifie d'abandonner ses déchets !



### Quelques rappels élémentaires

! Déposer ses déchets ménagers dans une poubelle publique, c'est une infraction environnementale, passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 250 €. Ces poubelles ont à l'usage des passants et des promeneurs pour y jeter leurs petits déchets (chewing-gums, tickets, emballages, paquets de cigarettes vides, restes alimentaires consommés sur place, masques usagés, ...).

! Les bulles à vêtements sont là pour recevoir des vêtements encore utilisables et RIEN D'AUTRE. De plus, il est inutile – et c'est d'ailleurs aussi une infraction – de déposer ses vêtements usagés au pied d'une bulle qui serait pleine. Ces vêtements finiront en effet,

plus que probablement, en décharge. La bonne démarche est d'aller à la bulle suivante (il y en a une trentaine sur le territoire communal) ou de revenir quand la bulle a été vidée, ce qui se fait deux fois par semaine.

! 6 caméras supplémentaires seront déployées dans les prochaines semaines pour identifier et sanctionner les auteurs d'incivilités. Rien que sur les mois de juillet et d'août, les caméras existantes ont permis de dresser une soixantaine de procès-verbaux à charge de contrevenants, dont la moitié étaient des Ansois.

! Chacun(e) a l'obligation de nettoyer et d'entretenir son trottoir ET sa rigole.



*Protégez-vous, protégez-nous...*



## En septembre, c'est la rentrée scolaire ...

Outre quelques peintures et rafraîchissements ça et là, sans oublier l'approvisionnement des écoles en fournitures « Covid », avec de nouveaux châssis et l'aménagement d'un accès « à pieds secs » à l'école du Parc, le remplacement de la toiture à l'école d'Alleur, un espace de jeux, un parking « kiss & ride » et le pavage de la cour secondaire à l'école de Xhendremael et une toute nouvelle cour à l'école Pierre Perret II : le service communal des Travaux aura fait de son mieux pour que cette rentrée scolaire 2020 se passe bien !

## Encombrants : adhésion d'Ans à la Ressourcerie du Pays de Liège

Parmi les modifications qui interviendront à Ans dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain dans les systèmes de collecte des déchets, l'une concerne l'enlèvement à domicile des objets encombrants.

Actuellement, ce service est assuré, sur rendez-vous, par le personnel communal et facturé 15€ le m<sup>3</sup>.

A dater de janvier 2021, la collecte de ces encombrants sera confiée à la Ressourcerie du Pays de Liège.

Les avantages de ce changement sont avant tout environnementaux.

En effet, la Ressourcerie assure la réutilisation de 10% des encombrants qu'elle collecte qui, après reconditionnement, sont mis en vente dans les magasins de seconde main ou mis à la disposition des C.P.A.S. des communes adhérentes. Le reste fait l'objet d'un tri sélectif afin de permettre le recyclage de différentes matières telles que le bois, les métaux, les déchets d'équipements électriques et électroniques. Les encombrants non recyclables sont valorisés en énergie électrique par l'usine Uvélia, à Herstal, de sorte que seule une infime partie d'entre eux est déversée au Centre d'Enfouissement Technique d'Hallembaye.

Autre aspect important de la démarche : le jour du rendez-vous, la Ressourcerie enlève les encombrants dans l'habitation même, de sorte qu'il n'est plus nécessaire de les sortir sur la voie publique, évitant ainsi l'ajout d'autres objets par des personnes peu scrupuleuses.

Enfin, cerise sur le gâteau, un enlèvement annuel par ménage sera GRATUIT, à concurrence des 3 premiers mètres cube.

RIEN, DECIDEMENT, NE JUSTIFIE D'ABANDONNER SES DECHETS!

## Exonération partielle de la taxe sur les déchets ménagers 2020

La taxe 2020 sur la collecte et le traitement des déchets ménagers vient d'être enrôlée.

Les ménages dont l'ensemble des revenus imposables ne dépasse pas les montants suivants peuvent, sur demande, être exonérés de 80% de la taxe :

Isolé : 13.537,56 €

Ménage : 18.295,30 €

La taxe sera ainsi ramenée à 14,40 € (au lieu de 72) pour les isolés et à 24 € (au lieu de 120) pour les ménages.

Cette demande doit être accompagnée de toutes les pages de l'avertissement extrait de rôle des contributions – revenus 2018- exercice 2019 ou de la proposition de taxation des contributions – revenus 2019-exercice 2020 de tous les membres du ménage

Elle doit être envoyée à la RECETTE COMMUNALE de et à 4430 Ans ou par mail à [taxes@ans-commune.be](mailto:taxes@ans-commune.be)

Ne vous présentez pas à l'Administration communale !

# COMMANDE GROUPEE DE MAZOUT

## Edition d'automne

Notre commune lance une nouvelle commande groupée de mazout réservée aux citoyens ansois, à laquelle nous vous proposons de participer.

Avantage : quelle que soit la quantité commandée, le fournisseur vous appliquera le tarif préférentiel correspondant à une commande de 2.000 litres sur lequel il vous fera en outre une ristourne de 0,0655€ par litre.

Illustration avec un camion de carburant sans voir la marque

Livraison entre le 28 octobre et le 12 novembre.

Le jour de livraison est au choix du fournisseur, qui vous en préviendra. Vous devrez être présent au moins une demi-journée à la date indiquée, le paiement s'effectuant au comptant.

**Bon de commande (à renvoyer au service communal de l'Energie, Esplanade de l'Hôtel communal, 1, 4430 – ANS pour le 23 octobre au plus tard)**

Nom et prénom : .....

Rue : ..... N° : .....

Code postal : ..... Localité : .....

GSM et/ou téléphone : .....

Nombre de litres souhaité : ..... (minimum 500 litres)

Date et signature :

(La signature et le renvoi de ce document constituent une commande ferme et irrévocable, ainsi qu'un engagement de paiement)

# Nathalie Dubois,

*Echevine de l'Instruction publique  
et de la petite Enfance*



La sécurité des enfants et des équipes pédagogiques via le respect des normes sanitaires sera ma priorité durant cette année scolaire particulière !

## LES CHIFFRES DE LA POPULATION SCOLAIRE

Primaire

Maternel

Total

1442

663

2105

(arrêtés au 15 septembre 2020)

**Soit des chiffres éloquentes qui soulignent une excellente rentrée en primaire.**

## EXTENSION DE L'ECOLE COMMUNALE DE LONCIN : LAUREATE 2020 D'UN APPEL A PROJETS...

Après l'école Pierre Perret 1, obtention d'un nouveau subside permettant la construction de classes supplémentaires au sein de l'école fondamentale de Loncin.



## UNE ECOLE 2.0 : L'ECOLE PIERRE PERRET 2 LAUREATE 2020...

Obtention de 24 nouvelles tablettes numériques à l'école Pierre Perret 2 car cette dernière est l'une des 679 lauréates de l'appel à projets «Ecole Numérique 2020».

## LE PROJET « CAPTEUR CO<sub>2</sub> »...

Ce dispositif permettra de mesurer la quantité de CO<sub>2</sub> présente dans l'air ambiant des classes des écoles primaires ansoises.

## UNE RENTREE SYNONYME DE SECURITE...

Respect stricte des normes d'hygiène appliquées sur l'ensemble du réseau scolaire communal afin d'assurer la sécurité des enfants mais aussi du personnel.



Extension - axonomie sud-est



*Protégez-vous, protégez-nous...*

## UNE CONTINUITÉ DANS LA GRATUITE AU NIVEAU DE LA PISCINE COMMUNALE ET DES REPAS SCOLAIRES...

L'accès à la piscine communale sera toujours gratuit pour l'ensemble des élèves qui fréquentent un établissement scolaire situé sur le territoire d'Ans, quel que soit le réseau.

Par ailleurs, le Service de l'Instruction publique a obtenu une prolongation du subside de la Fédération Wallonie-Bruxelles permettant d'offrir la gratuité des repas dans les écoles de l'enseignement maternel émergeant au Décret relatif à l'encadrement différencié (H. Lonay, H. Alexandre et F. Meukens).

## UN ESPRIT SAIN DANS UN CORPS SAIN ...

Maintien des options « sports-études » et « foot-études » au sein des écoles primaires Pierre Perret 2 et Henri Lonay. Ces deux périodes permettent la pratique d'un sport et ce, sans nuire aux apprentissages.

## L'IMMERSION LINGUISTIQUE : UNE DYNAMIQUE BIEN ANCRÉE ...

L'enseignement immersif du néerlandais et de l'anglais se poursuivent dans les écoles de Xhendremael, d'Alleur et du Tilleul. Les élèves de 3<sup>e</sup> maternelle de l'école de Loncin reçoivent toujours, quant à eux, un apprentissage précoce de l'anglais, à raison de deux périodes hebdomadaires.

## LES ARTS AU CŒUR DE L'ÉCOLE FERNAND MEUKENS ...

Une initiation sera toujours de mise à l'école Fernand Meukens via différents partenariats réalisés avec des opérateurs du monde artistique.



## DES NORMES D'ENCADREMENT REVUES AU NIVEAU DES GARDERIES POUR UN ACCUEIL PLUS OPTIMAL DE VOS ENFANTS ...

La modification du règlement d'ordre intérieur de nos garderies a été approuvée par le Conseil communal, en sa séance du 29 juin 2020. La principale nouveauté a trait à l'intégration de nouvelles normes d'encadrement, afin de pouvoir encore mieux accueillir vos enfants avant et après les cours.

## RENOVER POUR MIEUX ACCUEILLIR ...

Ces rénovations se déroulent en parfaite symbiose avec les Services de la Gestion territoriale et de l'Energie. Citons notamment :

- La rénovation de la cour de récréation de l'école Pierre Perret 2 ;



- Le remplacement des châssis de l'école maternelle du Parc ;
- Le changement de la toiture de l'école primaire fondamentale d'Alleur ;

## DES C.C.J.V. AGREES ...

Nos centres communaux de jeux de vacances ont reçu un nouvel agrément pour une durée de 3 ans émanant de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE).

## LE MOT DE LA FIN ...

A l'instar des années précédentes, Madame l'Echevine, Nathalie DUBOIS, tient à remercier l'ensemble des Directions, membres du personnel enseignant et d'accueil ainsi que tous les acteurs qui contribuent au quotidien à la renommée de l'enseignement communal ansois, de même que les parents pour la confiance témoignée à l'égard du réseau communal scolaire.

Pour tous renseignements : 04 247 72 32.  
Mail : [jerome.renette@ans-commune.be](mailto:jerome.renette@ans-commune.be)

**Nathalie Dubois**, Echevine de l'Instruction publique (Centres Communaux de Jeux de Vacances), de la Petite Enfance, de la Crèche, des Seniors et de l'Egalité des chances.

Courriel : [nathalie.dubois@ans-commune.be](mailto:nathalie.dubois@ans-commune.be) - Permanences : Le mercredi matin sur rdv au 2<sup>e</sup> étage de l'Administration communale.

Contact : Jérôme Renette - 04 247 72 32 - Courriel : [jerome.renette@ans-commune.be](mailto:jerome.renette@ans-commune.be)

*Protégez-vous, protégez-nous...*





## Philippe Saive,

Echevin des Sports et de la Culture

Les 1000 km du Fair Play 2020 sont passés au Cpas d'Ans, à la Résidence du Chemin de Loncin et à l'Administration communale ce 9 septembre

*Les 1000 km du Fair-Play, est une course-relais qui rassemble, chaque année, à l'initiative du Panathlon Wallonie-Bruxelles, des sportives et sportifs de tous horizons partageant des valeurs de citoyenneté, de solidarité et d'éthique sportive.*



L'édition 2020, qui a eu lieu du 7 au 12 septembre, est forcément marquée au fer rouge par la pandémie qui a changé nos vies ces derniers mois. Le monde sportif a voulu rendre un hommage symbolique à ces héros du quotidien qui ont combattu le Covid-19 depuis le début de la pandémie. C'est ainsi que Jean-Michel Saive a en tant que relayeur du Panathlon rendu visite ce 9 septembre au CPAS d'Ans, à la Résidence du Chemin de Loncin et à

l'Administration communale d'Ans. Il était accompagné par le Bourgmestre d'Ans Grégory Philippin, mais aussi par les Echevins Walther Herben, Philippe Saive, Anne-Marie Libon, Christopher Gauthy, le Président du Cpas Yves Parthoens, mais également du Directeur général François Santos Rey. Une plaque de remerciement a été remise aux responsables de 3 structures. Photos ci-jointes

### Des kits de désinfection à destination des clubs sportifs

Pour le lancement de la nouvelle saison et afin d'apporter un soutien aux clubs **directement impactés par la crise sanitaire**, L'Echevin Philippe Saive ainsi que les membres du Collège communal ont décidé d'offrir des « Kits Covid-19 » (gel hydroalcoolique, spray désinfectant), et

ce, pour lutter contre la propagation du Covid-19,

Afin de permettre la préparation des kits et faciliter les demandes, vous pouvez contacter le service des Sports, et ce, par téléphone au 04 247 72 52 ou par mail à l'adresse suivante : [claudia.musardo@ans-commune.be](mailto:claudia.musardo@ans-commune.be).

Plus que jamais, qu'il soit compétitif ou amateur, le sport offre à tous la possibilité de nouer des contacts sociaux, de rester en bonne santé et de se dépasser.



## Subsides ponctuels aux Association socio-culturelles d'Ans

Complémentaire aux subsides de fonctionnement octroyé aux associations culturelles (rappel : la date de limite de dépôt du formulaire était fixée au 15 septembre 2020), un subside ponctuel peut être sollicité par les associations ansoises. Sont subsidiables, les projets présentés par une ou plusieurs associations établies à Ans, favorisant le développement de la Culture sur le territoire de la commune,

présentant un caractère ponctuel indéniabile. Chaque demande sera composée : de la description dudit projet, de la présentation des différents partenaires, de la présentation des différents partenaires et de leur motivation, des objectifs du projet, de l'impact sur la population visée. En 2020, la Commission Culture/Sport sera particulièrement attentive aux projets introduisant une aide aux artistes

(via un engagement, un focus...), particulièrement affectés par la crise sanitaire. Attention, toutes les demandes de subside ponctuel doivent nous parvenir au plus tard pour le 15 octobre 2020 à l'adresse suivante : Commune d'Ans – Echevinat de la Culture, M<sup>me</sup> Pascale Galhaut, Hôtel communal 1 à 4430 Ans 04 247 72 73. Mail : [pascale.galhaut@ans-commune.be](mailto:pascale.galhaut@ans-commune.be)

**Philippe Saive**, Echevin des Sports, des Infrastructures sportives, de la Culture, du Tourisme, du Jumelage et des Nouvelles technologies.

Courriel : [philippe.saive@ans-commune.be](mailto:philippe.saive@ans-commune.be) - Permanences : sur rendez-vous.

Contact : Pascale Galhaut – 04 247 72 73 - Courriel : [pascale.galhaut@ans-commune.be](mailto:pascale.galhaut@ans-commune.be)



## Anne-Marie Libon, Echevine de l'Urbanisme

### Le Locaprêt

### Le prêt à taux zéro pour aider les locataires en difficulté

*Vous avez des difficultés à payer votre loyer suite à l'impact de la crise du coronavirus sur vos revenus ?*

Aux fins d'aider les locataires qui ont subi une perte de revenus durant cette pandémie, le Gouvernement Wallon a chargé la Société Wallonne du Crédit Social (SWCS) de lancer le «**Locaprêt**», un prêt à taux zéro pour payer votre loyer durant cette période difficile.

Il s'agit d'un prêt à tempérament à 0% accordé aux locataires wallons financièrement impactés par la crise actuelle. Le prêt est prévu **pour couvrir 6 mois de loyer maximum et devra être remboursé en 36 mois maximum. Il s'agit d'un prêt « exceptionnel » et « temporaire »** proposé par le Gouvernement Wallon et la SWCS. **Ce prêt est destiné à financer les loyers** (habitation ou kot d'étudiant).

## Comment introduire une demande ?

Vous devez introduire votre demande **pour le 31 décembre 2020 au plus tard.**



**Anne Marie LIBON**, Echevine de l'Informatique, des Ressources humaines, de l'Urbanisme, du Logement, de la Ruralité et de l'Agriculture.

Courriel : [anne-marie.libon@ans-commune.be](mailto:anne-marie.libon@ans-commune.be) - Contact : Philippe Michel - 04 247 72 41 - Courriel : [philippe.michel@ans-commune.be](mailto:philippe.michel@ans-commune.be)

## Quelles sont les conditions d'octroi du prêt ?

Pour bénéficier de ce prêt, vous devez :

- | Être **domicilié en Wallonie** ;
- | Avoir subi une **perte de revenus** suite à la crise du Covid-19 ;
- | Être **en ordre de paiement** de loyers (y compris celui de février 2020) ;
- | Avoir des **revenus imposables globalement qui n'excèdent pas 53.900 euros**, après avoir déduit 5.000 euros par personne à charge ;
- | Posséder un bail locatif enregistré à votre nom ;
- | Avoir une **épargne inférieure à 25.000 euros** au moment de la demande du crédit (comptes à vue et d'épargne, portefeuille d'investissement à l'exclusion de l'épargne-pension) ;
- | **Ne pas être propriétaires ou usufruitiers** (seuls ou ensemble) d'un logement sauf si la demande concerne le logement étudiant d'un enfant dont vous avez la charge ;
- | Disposer d'une **capacité financière suffisante** pour faire face à l'ensemble de vos charges de remboursement.

N'hésitez pas à contacter la SWCS pour obtenir de plus amples informations. Tout savoir sur le «**Locaprêt**» : [www.swcs.be/locapret](http://www.swcs.be/locapret).

## Ne passez pas à côté de cette aide si vous en avez besoin.

En outre, le Service Logement reste à votre disposition pour vous informer, vous orienter et vous documenter sur les diverses aides octroyées en matière de logement.

Gwenaëlle FACCINETTO  
tél : 04 247 72 43 ou  
[gwennaelle.faccinetto@ans-commune.be](mailto:gwennaelle.faccinetto@ans-commune.be)

*Protégez-vous, protégez-nous...*





**Christopher Gauthy,**  
*Président de l'Adl et  
Echevin des Affaires économiques*



Comme chaque année, l'UCM, COMEOS et UNIZO vous proposent le Weekend du Client les 3 et 4 Octobre 2020.

*C'est le weekend où les commerces locaux remercient leurs clients de leur fidélité en offrant un cadeau à chacun tout au long de la journée.*

Cette opération met plus que jamais l'accent sur le shopping dans les commerces de proximité. L'objectif est d'appeler chacun à (re)venir faire du shopping dans son/ses commerce(s) favoris et à soutenir ainsi l'économie, la prospérité et l'emploi belges!

Commerçants : il est toujours temps de s'inscrire directement sur le site du weekend du client dans la partie « commerçant » de leur site. <https://www.weekendduclient.be/>

Clients : pour découvrir la liste des commerces participants, rendez-vous sur le site du weekend du Client.

Nous espérons vous retrouver nombreux à cette manifestation conviviale et dynamique rassemblant les commerçants de la commune.

Pour toute information complémentaire, contactez l'Agence de Développement Local : 04 247 72 95 OU 04 247 72 93 [adl@ans-commune.be](mailto:adl@ans-commune.be)



14

## Agence de Développement Local (ADL)

Ils se sont installés à Ans :

**Ital Market :**

*épicerie italienne*  
Rue des Français, 220/5 – 4430 Ans

**Rêve de Mode :**

*prêt-à-porter dames*  
Rue de la Station, 57 – 4430 Ans  
04 267 15 13



## Yves Parthoens,

Président du CPAS

en charge des Affaires sociales

## Solidarité et proximité

*Le confinement nous a bousculés sur le plan émotionnel et nous a poussés à nous retrouver face à nous-mêmes, à nous recentrer sur l'essentiel, à faire la part des choses entre l'indispensable et l'accessoire.*

La restriction de nos déplacements, les projets de vacances en Belgique, le retour en force du vélo, les achats dans les commerces de proximité, la redécouverte des conversations avec les voisins, les petits gestes d'entraide entre les habitants du quartier, autant de manières de vivre que nous avons un peu délaissées, voire oubliées. La solidarité vis-à-vis du personnel de santé, des maisons de repos, des personnes isolées, nous a fait redécouvrir les relations d'entraide. Gageons que cet état d'esprit se poursuit au-delà et après la victoire que nous finirons, j'en suis convaincu, par remporter sur la crise Covid-19.

La Commune et le CPAS, pouvoirs de proximité par excellence, n'ont pas manqué de soutenir cet élan de solidarité des Ansois tant sur le plan psychologique que sur le plan matériel.

Dans mon article d'août 2020, je vous ai présenté une synthèse de 13 actions menées par le CPAS et le plan de cohésion sociale d'Ans. Je voudrais, cette fois, vous préciser davantage celle qui, en quelque sorte, est un peu hors normes dans la mesure où elle est susceptible de s'adresser à des personnes qui ne bénéficient actuellement ni du revenu d'intégration sociale, appelé en abrégé « RIS » (anciennement minimex), ni même de l'aide sociale au sens large du terme.

Il s'agit d'une mesure d'aide qui s'adresse à toutes les personnes qui subissent les répercussions de la crise du Covid-19, dès lors qu'elles sont reconnues par le CPAS

comme étant en état de besoin, après une analyse individuelle. Notamment, certains travailleurs qui ont perdu une partie de leurs revenus ou doivent faire face à des dépenses supplémentaires. Je pense aux travailleurs à temps partiel, aux familles monoparentales, aux étudiants jobistes, aux artistes, aux indépendants en difficulté, aux personnes moins valides ou encore aux travailleurs à vélo « ubérisés ».

### Pour quelles interventions ?

1. Les aides relatives au logement, y compris les charges, à l'exclusion de la garantie locative ;
2. Les aides relatives à la consommation d'énergie, y compris des aides à l'accompagnement ainsi que la guidance sociale et budgétaire corrélative ;
3. Les aides au soutien numérique, notamment en vue de favoriser les démarches en ligne, les contacts sociaux et le soutien scolaire. Citons les équipements informatiques, les abonnements téléphoniques, GSM et internet ;
4. Les aides psychosociales relatives à la prise en charge d'intervenants professionnels reconnus dans le traitement des violences conjugales, des problèmes d'anxiété et des troubles psychiatriques ;
5. Les aides en matière de santé sous la forme, par exemple, de prise en charge de frais médicaux ou pharmaceutiques, de factures d'hôpitaux, d'achat de masques, de gants ou de gel ;

6. Des aides pour des factures impayées du fait d'une diminution de ressources ;

7. Des aides dans le coût de transport, une intervention dans le coût d'une assurance annuelle (incendie, responsabilité civile...), l'achat de vêtements, l'achat de lunettes, les prestations d'aide à domicile ;

8. Des aides dans le cadre de la lutte contre la pauvreté infantile, telles que frais de logopédie, de psychomotricité, de cantine scolaire, de plaine de jeux et de stage.

Rappelons en outre que dans le cadre du soutien scolaire, le Conseil a décidé de relever les plafonds des interventions à destination des usagers du CPAS pour 2020 : prime scolaire portée à 70€, intervention dans le coût de l'affiliation aux clubs sportifs, associations culturelles, stages et camps de vacances jusqu'à 100€, et dans le coût des frais de voyage scolaire jusqu'à 200€

**À qui s'adresser ?** Au CPAS, rue Edouard Colson 148 à 4431 Loncin, tel 04 247 74 10, mail [eric.moisse@ans-cpas.be](mailto:eric.moisse@ans-cpas.be), [cecile.colinet@ans-cpas.be](mailto:cecile.colinet@ans-cpas.be), [accueil@ans-cpas.be](mailto:accueil@ans-cpas.be). Permanences sur RDV tous les matins.

*« La solidarité est la tendresse des peuples »*  
Tomas Borge



**Yves Parthoens**, Président du CPAS en charge des Affaires sociales, du PCS et des Personnes à mobilité réduite.

Courriel : [yves.parthoens@ans-commune.be](mailto:yves.parthoens@ans-commune.be) Contact : 04 247 74 10

# Agenda

## Jeudi 1<sup>er</sup> octobre, de 9 h 30 à 12 h

### Lectures Plurielles :

Grand Curtius « Un siècle d'ornementation de façades liégeoises »

Bibliothèque Arsène Soreil  
Entrée gratuite

## Vendredi 2 oct. à 20 h 30

### Steps Tribe – A tribute to steps ahead



Entrée : 8€ (prévente & membre CcAns) / 10€ sur place / 1,25€ (art.27)

## Samedi 3 octobre à 20 h

### Metal Festival Alleur

Portes à 19 h 15 – concert à 20 h  
Virgin Prozak, Hyperdump

Entrée : 6€ (prévente & membre CcAns) / 8€ sur place / 1,25€ (art.27)

## Vendredi 9 octobre à 18 h

### Lecture nord sud de la mondialisation et de l'interdépendance des économies mondiales

par Arnaud Zacharie

#### 18h – Accueil

Apéritif et petite restauration (prix démocratique). Participation à confirmer auprès de :  
J. Vanhees : 0492 31 79 14 ou joanna.vanhees@teledisnet.be  
Rassili Nabil : 0498 08 45 91 ou a.rassili@gmail.com

#### 20h – Conférence

Secrétaire général du Centre National de Coopération au Développement (Belgique), Arnaud Zacharie enseigne également aux universités de Bruxelles (ULB) et de Liège (ULiège) dans le cadre du Master en sciences de la population et du développement. « La grille d'analyse Nord-Sud reste pertinente pour analyser les inégalités entre les pays industrialisés et les pays en développement, qui restent abyssales, mais elle est devenue insuffisante pour analyser la complexité des relations internationales du 21<sup>e</sup> siècle. Certains pays émergents du Sud convergent avec les pays du Nord et revendiquent leur place au sein du directoire mondial, tandis

que des dizaines de pays pauvres sont de plus en plus marginalisés... ». Débat animé par Giovanni Lentini, Citoyens Actifs pour la Solidarité. Une organisation de la Commission Communale Solidarité Ans Nord/Sud, en Collaboration avec ADL, ASSALA, Autre Terre, Citoyens Actifs pour la Solidarité, le CNCd, Eglise protestante, Oxfam Magasins du Monde, Solidarité Socialiste, Vie féminine, le Centre Culturel d'Ans, la Commune d'Ans

## Samedi 10 octobre, de 9 à 15 h.

### Grande vente de livres à la bibliothèque Arsène Soreil

## Lundi 12 octobre de 17 à 19 h.

### Bibliofête :

apéro « produits locaux » pour petits et grands à la Bibliothèque Paul Biron, rue de l'Yser, 200, 4430 ANS

Contact : 04 247 73 90

## Lundi 12 oct. de 20 h à 22 h

### BiMZ : [Ré]Percussions !



Avec Terence Deepijan (Rythm Hands Groove asbl)

Les BiMZ sont des découvertes culturelles de deux heures qui se glissent entre le métro, le boulot et le dodo dans le but de « repartir un peu moins con avec un sourire à la con ».

Djembé et guerre froide, esclavagisme et flamenco, censure musicale politique, ... autant de petites histoires nous amenant à constater l'aspect trop souvent ethnocentrique des musiques dites « du monde ».

Tarif et inscription pour un atelier : 7€ via la billetterie en ligne ([www.centreculturelans.be](http://www.centreculturelans.be))

ou en nos bureaux ! Attention chaque BiMZ est ouvert aux 12 premiers inscrits !

## Mercredi 14 octobre, de 14 à 15 h 50 (dans le cadre de la fureur de Lire)

### « La moufle » : animation autour du conte traditionnel russe (pour les 5/8 ans)

Bibliothèque Arsène Soreil, rue W. Jamar, 168 – Gratuit  
Contact : 04 247 73 56

## Mercredi 14 octobre à 19 h

### 1<sup>re</sup> Cafet Mai en Couleurs Mai sans Couleur



Mai en Couleurs – Regards Croisés, Projets Mêlés, est un mois d'événements co-construits avec les Ansois et Ansoises dans le but de multiplier les rencontres inhabituelles et les occasions de partir à la découverte des autres, d'autre chose et de soi-même au-delà des cloisonnements, clichés, barrières qui pourraient se mettre entre nous.

#### 19 h : repas

20 h : cafet' de retrouvailles et de rencontres avec Blind Challenge et La Lumière.

PAF : 5€ pour le repas, paiement sur place

Inscription obligatoire – Réservations avant le mercredi 7 octobre par mail [centreculturelans@skynet.be](mailto:centreculturelans@skynet.be) ou par téléphone au 04 247 73 36.

## Jeudi 15 octobre, de 9 h 00 à 12 h (dans le cadre de la Fureur de Lire)

### Petit déjeuner littéraire : animation sur réservation

Bibliothèque Arsène Soreil, rue W. Jamar, 168 – Contact : 04 247 73 56

## Jeudi 15 octobre, de 15 h 30 à 16 h.

### Heure du conte, pour les enfants de 4 à 8 ans

Bibliothèque de Xhendremael, Place de l'Eglise, 1 – Gratuit  
Contact : 04 247 73 56

## Vendredi 16 octobre, de 10 à 12 h. et de 17 à 19 h.

### Bibliofête :

apéro « produits locaux » à la Bibliothèque de Loncin, rue de Jemeppe, 200, 4431 Loncin

Contact : 04 247 73 60

## Samedi 17 octobre de 14 h à 17 h

Rencontre musicale à la Ferme Souris  
La Ferme Souris – Rue de Villers n°5, 4432 Ans

Après-midi festive et musicale grâce au collectif « Musique d'Action Paysanne ».





## Samedi 18 octobre

### Bibliofête

dans les bibliothèques Arsène Soreil, d'Alleur et de Xhendremael (dès 9h), avec un petit déjeuner « produits locaux » offert ...

## Du 24 octobre au 28 novembre

### Haz'Art

Appel aux photographes

Haz'Art est une exposition collective répartie dans des entreprises et commerces de la région, qui souhaite offrir aux artistes locaux une visibilité accrue sur leur commune, dans des lieux inattendus. Vous êtes photographe, habitez sur les communes d'Ans, Alleur, Loncin ou Xhendremael et souhaitez participer ? Prenez contact avec le Centre culturel via [spaquot.cca@proximus.be](mailto:spaquot.cca@proximus.be) ! Vous êtes commerçant, restaurateur, vous travaillez sur l'arrondissement ansois et souhaitez exposer en vos murs ? Prenez contact avec l'ADL via [anne.moreau@ans-commune.be](mailto:anne.moreau@ans-commune.be) ! Une collaboration du Centre culturel d'Ans et de l'Agence de Développement Local de la Commune d'Ans.

## Dimanche 25 octobre de 13h30 à 18h30

### Slow Attitude, Ralentir pour mieux vivre

7<sup>e</sup> édition, allégée en raison du Covid 19. 13h30 – Ouverture du salon

Vivre plus lentement, embrasser le moment présent, prendre conscience de ce qui fait son bonheur ... De plus en plus de personnes y aspirent. à 15h – Projection : « C'est quoi le bonheur pour vous ? ». Philosophes, écrivains, scientifiques, maîtres spirituels, chercheurs en tous genres s'y attardent à comprendre la mécanique du bonheur

Merci d'annoncer votre présence !

Entrée libre – Bar ouvert, petit sucré bio offert durant l'entracte.

## Mercredi 28 octobre

### Heure du conte, « Sorcières et Cie » :

15h30 à 16h pour les enfants de 3 à 5 ans – 16h à 16h30 pour les enfants de 6 à 8 ans

Bibliothèque Arsène Soreil, rue W. Jamar, 168 – Gratuit  
Contact : 04 247 73 56

## Jeudi 29 octobre, de 9h30 à 12h

### Lectures Plurielles :

Comment voyager de son fauteuil ou le tour du monde en littérature

Bibliothèque Arsène Soreil  
Entrée gratuite

## Jeudi 29 octobre de 17 à 19h.

### Cercle de Lecture :

venez découvrir les « coups de cœur » des amoureux de la lecture ...

Bibliothèque Arsène Soreil  
Entrée gratuite – Contact : Christine Fortin, 04 247 73 56

## Jeudi 12 novembre, de 9h30 à 12h

### Lectures Plurielles :

La littérature américaine

Bibliothèque Arsène Soreil  
Entrée gratuite

## Du vendredi 30 oct. au dimanche 15 nov.

### Exposition : La mort, parlons-en tant qu'il fait beau

Château de Waroux – Rue de Waroux, 301, 4432 ALLEUR

Une expo diversifiée qui ouvre la réflexion et qui brise les tabous liés aux soins palliatifs.

Septante photographies et vidéos d'artistes, complétées par des témoignages de patients, proches et soignants, composent cette exposition qui veut combattre les mythes relatifs aux soins palliatifs en proposant des regards différents sur la fin de vie. Finalement, on n'y parle pas de la mort, on y parle de la vie.

Exposition organisée par la Plate-Forme des Soins Palliatifs en Province de Liège en partenariat avec le Collectif Par-delà les Cloisonnements, la Commune d'Ans et le Château de Waroux.

Gratuit !

## Dimanche 1<sup>er</sup> novembre de 14h00 à 16h00

### Goûter-débat : « La Mort, ça fait causer ! »

La Commission d'Ethique de la Plate-forme des Soins Palliatifs invite chaque année les citoyens au « Café des mortels » : l'occasion de réfléchir, d'échanger ses impressions, son ressenti et ses questions sur un sujet relatif à la fin de vie. Cette fois, nous partirons de ce que l'Exposition nous donne à voir ...

Infos et inscriptions : [info@psppl.be](mailto:info@psppl.be) – 04 342 35 12

## Mercredi 4 novembre à 14h30 pour les enfants de 5 à 7 ans

Après-midi dédiée aux enfants pour aborder le sujet de la mort par la bibliothérapie.

Lectures illustrées, métaphores et discussions choisies et animées par Éloïse Steyaert (Le mot qui délivre, Slow Reading Club).

À 16h, un goûter et un temps d'échanges interculturels suivront cet atelier.

Infos et inscriptions (12 enfants maximum) :  
[ewindels.cca@proximus.be](mailto:ewindels.cca@proximus.be) – 04 247 73 36

## Dimanche 8 novembre à 15h

### « Derniers domiciles connus » ...

Venez écouter Thierry Luthers qui évoque les cimetières (sa passion !), mais également les personnalités ansoises qui y séjournent ...

Infos et inscriptions : [pascale.galhaut@ans-commune.be](mailto:pascale.galhaut@ans-commune.be) – 04/247 72 73



## Des entrées gratuites pour le théâtre du Trianon

Affiliée à l'asbl « Société Royale d'Encouragement à l'Art Wallon », la Commune d'Ans dispose d'un certain nombre d'entrées gratuites pour une représentation au choix parmi les spectacles proposés par le Théâtre communal Wallon du Trianon, Rue Surlet, 20 – 4020 Liège

Présentez-vous à l'entrée de l'administration communale du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h et le

vendredi de 9h à 12h pour retirer vos entrées gratuites ; Les gardiens de la Paix vous remettront vos entrées.

2 entrées par personne maximum (sur base de la présentation de votre carte d'identité – pas de remise pour d'autres personnes). Offre réservée aux Ansois et Ansoises.

Le programme 2020-2021 vous sera remis à l'accueil, en même temps que vos entrées

Protégez-vous, protégez-nous...



# Devoir de mémoire : une visite ministérielle au Fort de Loncin...

*Ce vendredi 11 septembre 2020 la Nécropole nationale du Fort de Loncin a reçu la visite du Ministre Philippe Goffin, qui dans le cadre de sa fonction de Ministre de la Défense a souhaité, au nom de la Nation, rendre un hommage à la garnison du fort qui, le 15 août 1914, se sacrifia pour la défense de nos libertés.*



Lors de sa visite, le Ministre Philippe Goffin a précisé l'importance qu'il accordait à la préservation de la mémoire et l'importance d'un site tel que celui du fort de Loncin qui permet de rappeler à tous, et aux plus jeunes générations en particulier, la fragilité de nos acquis démocratiques et la nécessité de rester vigilant. Il a tenu dans la foulée à rendre hommage aux bénévoles qui se consacrent inlassablement à ce devoir de mémoire.

Il fût accueilli lors de cette visite par le Bourgmestre d'Ans Grégory Philippin ainsi que les Echevins Philippe Saive et Anne-Marie Libon. En effet le fort de Loncin fait partie intégrante de l'histoire de notre commune.

A chaque commémoration patriotique, une gerbe y est déposée au nom des autorités communales et le site est fréquemment visité par les enfants des écoles primaires afin de ne pas oublier ou mènent les extrêmes en tous genres.

Pour rappel, le site du fort de Loncin est un territoire de la mémoire grandeur nature, doté d'un musée particulièrement riche en objets, armes et uniformes d'époque mais aussi d'un parcours scénographique qui permet au visiteur de se rendre compte des conditions de vie des défenseurs du fort, mais aussi leur terreur et leur effroi à travers la sonorisation des bombardements... Cette modernisation scénographique particulièrement impressionnante avait été menée à bien il y a quelques années en collaboration avec la commune d'Ans.

En pratique, le fort de Loncin est accessible aux groupes tout au long de l'année en semaine et les week-ends sur rendez-vous. En ce qui concerne les visites individuelles celles-ci ont lieu jusqu'à la fin du mois d'octobre tous les dimanches à partir de 14h.

Fort de Loncin : rue des Héros 15 4431 Ans.

Pour tous renseignements :  
Fernand Moxhet - 0498 38 76 93.



*Protégez-vous, protégez-nous...*



# SOLIDARITÉ - Ensemble contre le coronavirus



## JE SOUTIENS LES SOIGNANTS

- 📞 Je téléphone au **médecin**.
- 📞 Je contacte de préférence aussi le **pharmacien** par **téléphone**.
- 📞 Je les informe de manière **claire** et **complète**.
- 📞 Je fais preuve de **patience** et de **bienveillance**.
- 📞 J'ai des **symptômes** ? Je reste **chez moi** !

### POURQUOI?

- 📞 La première ligne d'aide et de soins est **fortement exposée** au **coronavirus**. Faisons preuve de **solidarité** et **protégeons-les**.

## CORONAVIRUS QUE FAIRE?



Veillez à respecter les règles d'hygiène respiratoire et à ce que les personnes autour de vous en fassent autant.  
En cas de toux ou d'éternuement, il faut se **couvrir la bouche** et le **nez** avec le **pli du coude**, ou avec un mouchoir et jeter le mouchoir immédiatement après.

### POURQUOI?

Les **gouttelettes** respiratoires **propagent des virus**. En respectant les règles d'hygiène respiratoire, vous protégez les personnes autour de vous du virus.

Source : Organisation Mondiale de la Santé (OMS)



# LA MORT, PARLONS-EN TANT QU'IL FAIT BEAU

## EXPOSITION DE PHOTOGRAPHIES

GRATUIT

### CHÂTEAU DE WAROUX

30, 31 OCT, 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 NOV 2020  
de 14h00 à 18h00

### CONFÉRENCES - ANIMATIONS - DÉBATS

PROGRAMME SUR

[www.chateau-waroux.be](http://www.chateau-waroux.be) et [www.soinspalliatifs.be](http://www.soinspalliatifs.be)



#### PHOTOGRAPHES

ALEXANDRE  
MHIRI

CATHERINE  
MINALA

REGIS  
DEFURNAUX

LES ÉTUDIANTS DE 2<sup>ÈME</sup> ET 3<sup>ÈME</sup> ANNÉE  
DE LA CAMBRE PHOTOGRAPHIE ('17-'18)

CHÂTEAU DE WAROUX  
RUE DE WAROUX 301  
4432 ANS  
14:00-18:00 (du Ma au Di)



Collectif Par-delà  
Les Cloisonnements



LUNDI 12 OCT 20H00-22H00  
DOMAINE DE WÉGIMONT

CONFÉRENCE DE

GABRIEL  
RINGLET

ENTRÉE : 10 €

INSCRIPTIONS : 04 342 35 12 [info@psppl.be](mailto:info@psppl.be)